



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2276

Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 63 500 euros à l'association CinéDuchère, sise 308 avenue Andréï Sakharov à Lyon 9e - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2276 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 63 500 EUROS A L'ASSOCIATION CINEDUCHERE, SISE 308 AVENUE ANDREÏ SAKHAROV A LYON 9E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « CinéDuchère », sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon (9^{ème} arrondissement), a pour objet la gestion d'une salle de cinéma de projection de films pour le grand public ainsi que des films « art et essai » et des films pour enfants.

Elle propose également des animations en direction des Jeunes du quartier de la Duchère et des activités dans les établissements scolaires.

A travers ses dispositifs d'accompagnement adaptés aux différents publics, elle touche un public très large autour de la découverte d'œuvres cinématographiques variées dans un espace de rencontres et d'échanges.

Le projet associatif de « CinéDuchère » s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet de valorisation de la Duchère en répondant tout à la fois aux besoins des habitants du quartier et en contribuant à son attractivité dans le cadre du renouvellement urbain.

Les actions de l'association « CinéDuchère » s'inscrivent également dans les orientations du contrat de ville pour ses actions de promotion de la création cinématographique auprès de la population de la Duchère et par ses actions d'accès à la culture dans ce quartier qui demeure inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, aux côtés des autres structures associatives du quartier.

Aussi, je vous propose de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon à cette association, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 63 500 euros pour son action « Cinéma de proximité – Jeunes et tout public » au titre de l'année 2023.

Le montant de la subvention proposée pour cette action « Cinéma de proximité – Jeunes et tout public » est identique à celui accordé en 2023.

Une subvention de 10 100 euros a également été accordée en 2022 à l'association « CinéDuchère » pour son action « Passeurs d'images ».

Les sommes indiquées ne sont pas soumises à TVA.

Les conditions et modalités de versement de la subvention pour l'action « Cinéma de proximité – Jeunes et tout public » sont formalisées par une convention jointe au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 63 500 euros est allouée à l'association « CinéDuchère » pour son action « Cinéma de proximité – Jeunes et tout public ».
- 2- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « CinéDuchère » est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 4- La dépense en résultant, soit 63 500 euros en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 46096 - nature 65748 - fonction 420, après transfert de :
 - 59 500 euros à prélever sur la ligne de crédit 41780 - nature 65748 - fonction 420 ;
 - 4 000 euros à prélever sur la ligne de crédit 122034 - nature 65748 - fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET